

“ ÉROSION CÔTIÈRE & SUBMERSION marine :

Connaître, prévenir et gérer
les risques sur le littoral ”



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
—
HIRIGUNE
ELKARGOA
—
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION



Le littoral basque reconnu pour son patrimoine naturel, son histoire, sa culture et son identité forte est, de l'avis de tous, un joyau à protéger. Aujourd'hui, 126 000 habitants vivent le long de ses 35 km de côtes rocheuses et de falaises, autant de paysages rendus vulnérables par les phénomènes d'érosion et de submersion.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et les huit communes littorales luttent ensemble face aux dommages dus au dérèglement climatique et ont élaboré un document stratégique combinant actions concrètes et prospectives. Ce document, fruit d'une étroite collaboration avec l'État, la Région, le Département, le GIP Littoral et nos partenaires scientifiques se concrétise par un plan d'actions ambitieux pour la période 2023-2028 assorti d'un budget de 30 millions d'euros sur six ans.

Notre ambition est claire : préserver ce patrimoine tout en réinventant notre rapport au littoral. Et notre approche se veut pragmatique et éclairée scientifiquement : tantôt nous confortons des ouvrages existants, tantôt nous laissons la nature reprendre ses droits. Ceci est aussi une technique de protection. Nos premiers résultats sont tangibles et nous avons d'ailleurs été précurseurs sur le plan national avec la mise en oeuvre de programmes partenariaux d'aménagement : moins d'urbanisation et davantage de mobilités douces, recul d'équipements majeurs telle la station d'épuration de Saint-Jean-de-Luz et renaturation de secteurs entiers.

Ces démarches ne sont pas de simples adaptations techniques, elles sont un choix de société qui nous engage pour les générations futures. Nous intégrons d'ailleurs les projections du trait de côte aux horizons 2050 et 2120 dans les documents d'urbanisme du territoire.

Notre littoral est notre bien commun, sa préservation exige de nous une solidarité sans faille, nous comptons sur la participation de tous, scientifiques, citoyens, entreprises, institutions, pour continuer d'y travailler ensemble.

Jean-René Etchegaray
Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Emmanuel Alzuri
Conseiller Délégué Eau potable, Littoral, Trait de côte, GEMAPI et Milieux Naturels

EDITORIALA

Euskal itsasbazterra bere ondare naturalagatik, historiagatik, kulturagatik eta nortasun azkaragatik ezaguna da, eta denek ustez, babesteko joia da. Egun, 126 000 biztanle badira 35 km-ko itsasbazter arrokatuan eta ezpondan zehar. Higadurak eta urperatze fenomenoek ariskupeko bilakatu paisaiak dira.

Euskal Hirigune Elkargoa eta itsasbazterreko zortzi herriak elkarrekin borrokan ari dira klima nahasmenduak eragin makurren kontra eta dokumentu estrategiko bat apailatu dute, ekintza zehatzak eta aitzinera begiratzen duten ekintzak uztartzen dituen. Dokumentu hori Estatuaren, Eskualdearen, Departamenduaren, Itsasbazterreko IPEren eta gure partaide zientifikoaren arteko lankidetzaren hertsian apailatu da eta asmo handiko ekintza plan batean gauzatzen da 2023-2028 aldirako, 30 milioi euroko aurrekontuarekin 6 urterako.

Gure xedea argia da: ondare hori babestea eta aldi berean itsasbazterrekin dugun harremana berrasmatzea. Eta gure ikusmoldea pragmatikoa da eta zientifikoki argitua: batean dauden eraikinak sendotzen ditugu, bestean natura uzten dugu bere eskubideak berreskuratzera. Babeste-teknika bat ere da. Lortu ditugun lehenbiziko emaitzak nabarmenak dira, eta gainera aitzindariak izan gara nazio mailan, antolamendurako lankidetzaren programak obratu baititugu: urbanizazio gutiago eta garraio-molde ezti gehiago, ekipamendu handien murriztea, hala nola Donibane Lohizuneko araztegia eta eskualde osoak birnaturalizatzea.

Desmartxa horiek ez dira egokitzapen tekniko hutsak, etorkizuneko belaunaldien alde engaiatzen gaituen jendarte hautuak dira. Gainera, 2050aren eta 2120aren epemugako itsasbazterrearen proiektioak lurraldeko hirigintza-dokumentuetan sartzen ditugu.

Gure itsasbazterra gure ondasun komuna da, bere babesak hutsik gabeko elkartzuna eskatzen digu, denek parte hartzean kontatzen dugu, hots, zientzialariena, herritarrena eta erakundeena, elkarrekin lanean segitzeko.

Jean-René Etchegaray
*Euskal Hirigune Elkargoko
lehendakaria*

Emmanuel Alzuri
*Edateko ur, itsasbazter,
UIKUP eta ingurune naturalen
kontseilari ordezkaria*



EDITORIAU

Lo litorau basco, reconegut entau son patrimòni naturau, la soa istòria, la soa cultura e la soa identitat hòrta qu'es, de l'avís de tots, ua jòia a protegir. Uei, 126 000 abitants que viven lo long deus sons 35 km de còstas rocassosas e de penas, autant de paisatges hèits vulnerables peus fenomènes d'erosion e de submersion.

La Comunautat d'Agglomeracion País Basco e las ueit comunas litoraus que lutan amassa de cap aus domaus devuts au desreglament climatic e qu'an elaborat un document estrategic qui combina accions concrètas e prospectiva. Aqueth document, frut d'ua collaboracion sarrada dab l'Estat, la Region, lo Departament, lo GIP Litorau e los nòstes partenaris scientifics que's concretiza per un plan d'accions ambiciós per la temp-sada 2023-2028 dab un budget de 30 milions d'euros per sheis ans.

La nòsta ambicion qu'es clara : preservar aqueth patrimòni en tot tornar inventar lo nòste rapòrt au litorau. E lo nòste apròchi que's vòu pragmatic e esclarat scientificament : sia qu'ahortim obratges existents, sia que deisham la natura tornar préner los sons drets. Açò qu'es tanben ua tecnica de proteccion. Los nòstes prumèrs resultats que son tangibles e dab aquò qu'estom precursors a pagèra nacionau dab la mesa en òbra de programas partenariats d'amai-natjament : mensh d'urbanizacion e mei de mobilitats doças, reculada d'equipaments màgers tau com l'estacion d'espuracion de Sent Joan de Lus e renaturacion de parçans sancèrs.

Aqueras afranquidas ne son pas simplas adaptacions tecnicas, que son ua causida de societat qui ns'engatja per las generacions futuras ; qu'integram las projeccions de la costiera per las annadas 2050 e 2120 dens los documents d'urbanisme deu territòri.

Lo nòste litorau qu'es lo nòste ben comun, la soa preservacion qu'exigeish de nosautres ua solidaritat de las bèras, que comptam dab la participacion de tots, scientifics, ciutadans, enterpresas, institucions, entà contunhar d'i tribalhar amassa.

Jean-René Etchegaray
*President de la Comunautat
d'Agglomeracion País Basco*

Emmanuel Alzuri
*Conselhèr Delegat Aiga bevedera,
Litorau, Costiera, GEMAPI
e Demieis Naturaus*



Sommaire

QUELS SONT LES RISQUES
AUXQUELS EST EXPOSÉ
LE LITTORAL BASQUE ? p. 10-11

COMMENT SE PROTÉGER
DES RISQUES D'ÉROSION
ET DE SUBMERSION ? p. 12

CHIFFRES CLÉS p. 9

COMMENT S'EST ÉLABORÉE LA STRATÉGIE
DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX ? p. 13

SECTEUR 10

Hendaye Plage

p. 38

SECTEUR 09

CORNICHE Basque

p. 34

SECTEUR 08

Baie de ST-Jean-
de-LUZ / CIBOURE

p. 32

SECTEUR 07

ST-Jean-De-LUZ
NORD

p. 30

SECTEUR 06

GUÉTHARY

p. 28

**QUELS SONT LES CHOIX
DE GESTION ?** p. 14-15

SECTEUR 05
BIDART
centre
p. 24

SECTEUR 04
BIDART NORD
p. 22

SECTEUR 03
FALAISES JARDIN
BIARRITZ
p. 20

SECTEUR 02
CÔTE ROCHEUSE
DE BIARRITZ
p. 18

SECTEUR 01
CÔTE
SABLEUSE
ET CÔTE
ROCHEUSE
D'ANGLET
p. 16



1. © Ville d'Anglet — 2. © Archive CAPB —

3. © Observatoire de la Côte Aquitaine, Com' by AVM — 4. © Archive CAPB — 5. © CAPB, Carole Pro

CHIFFRES CLÉS

LE LITTORAL DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE
S'ÉTEND
DE L'EMBOUCHURE
DE L'ADOUR
(ANGLET), AU NORD,
JUSQU'À CELLE
DE LA BIDASSOA
(HENDAYE), AU SUD.



RECU

de la côte **rocheuse** de **0,2** m par an
de la côte **sableuse** de **0,5 à 1** m par an

1 m D'ÉLÉVATION

du niveau marin à **horizon 2120**



FALAISES

entre **10** et **70** m de hauteur



240 OUVRAGES DE PROTECTION



126 000

habitants répartis
sur la **bande littorale**

35 km.

de côte **sableuse** et **rocheuse**



529 habitats
menacés **d'ici à 2050**



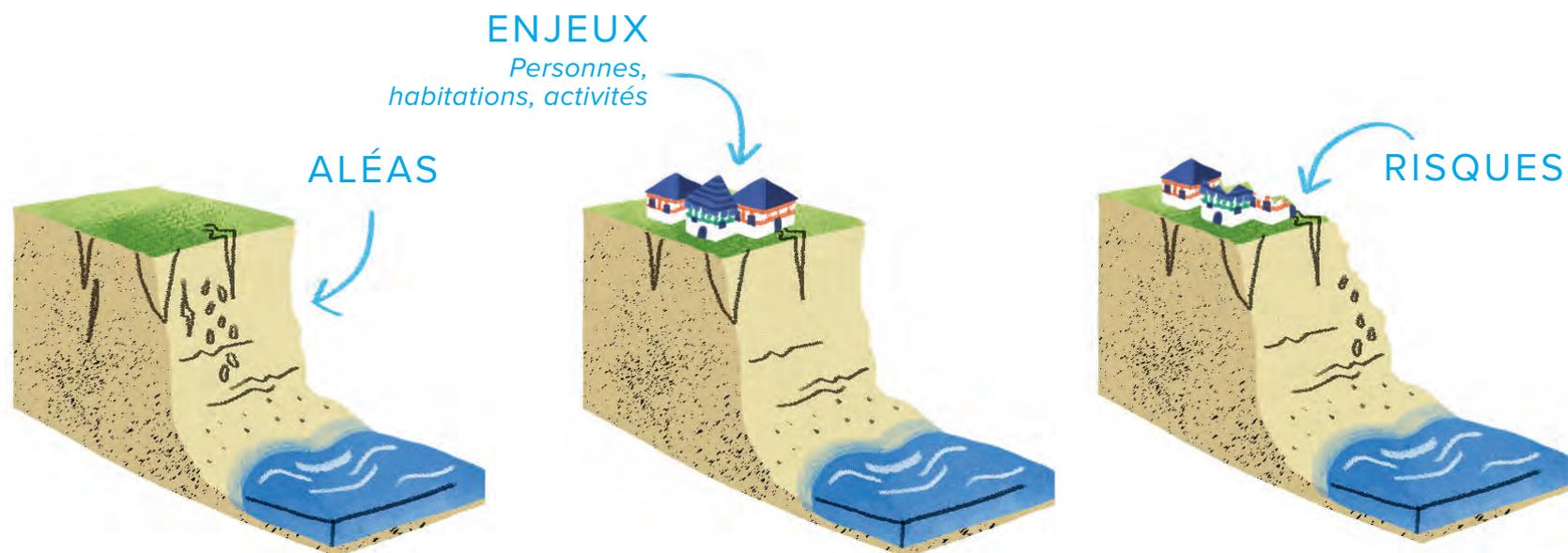
40 commerces
menacés **d'ici à 2050**

QUELS SONT LES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSÉ LE LITTORAL BASQUE ?

UN RISQUE NATUREL SE DÉFINIT COMME LE CROISEMENT ENTRE UN ALÉA ET DES ENJEUX.

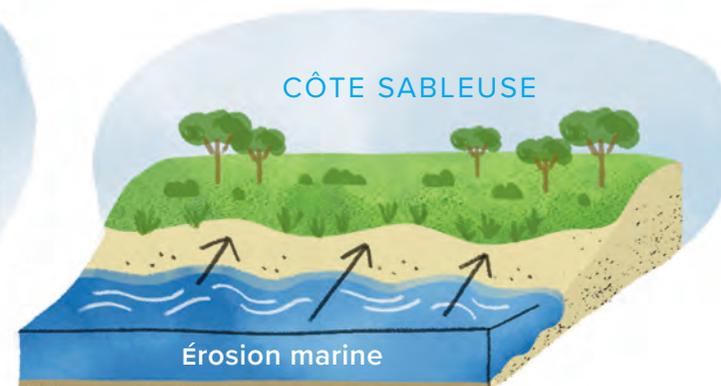
Un aléa naturel comme l'érosion côtière, la submersion marine ou l'avancée dunaire ne devient un risque que si des enjeux (vies humaines, espèces animales ou végétales protégées, habitations, monuments historiques, activités économiques, routes, réseaux de communication, etc.) sont présents.

L'intensité des aléas et la concentration des enjeux présents en bord de mer rendent le littoral basque plus ou moins vulnérable à l'érosion côtière comme à la submersion marine.



ÉROSION CÔTIÈRE

Ce phénomène naturel se traduit par un recul du trait de côte : il est inéluctable et généralement irréversible. Il s'explique par plusieurs facteurs.



- Ruissellements des eaux de pluie : fragilisent et altèrent la roche.
- Infiltrations dans le massif : génèrent des écoulements souterrains.
- Marée, courants, houle et sel : dégradent naturellement les falaises.
- Matériaux transportés par les eaux : peuvent effriter la roche.
- Houle : produit un courant qui emporte le sable.
- Action humaine : modifie les mouvements sédimentaires en artificialisant le littoral.
- Évènements tempétueux : impactent la dune.
- Arrêt des apports fluviaux (barrages et autres aménagements) : provoque l'épuisement des stocks sédimentaires.

SUBMERSION MARINE

INONDATION TEMPORAIRE OU PERMANENTE D'UNE ZONE CÔTIÈRE PAR LA MER



Submersion par débordement

Lorsque le niveau marin dépasse le niveau des terrains en bord de mer ou bien la crête des ouvrages de protection.



Submersion par rupture d'un ouvrage

Lorsque les assauts répétés de l'océan fragilisent les structures jusqu'à générer des brèches et provoquer la rupture, totale ou partielle, de l'ouvrage.



Submersion par franchissement de paquets de mer

Lorsque l'énergie de la houle est telle que les vagues passent par-dessus un ouvrage ou une protection naturelle et entraînent une élévation du niveau d'eau dans les terres.

COMMENT SE PROTÉGER DES RISQUES D'ÉROSION ET DE SUBMERSION ?

Face à ces risques, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les 8 communes littorales (Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye) ont mis en place, depuis 2017, un programme d'actions volontariste visant à s'adapter aux aléas d'érosion côtière et de submersion marine grâce à un outil commun : la « Stratégie locale de gestion des risques littoraux ».

Cette stratégie vise à :

- **Préserver les secteurs naturels** du territoire et **leurs évolutions** propres ;
- **Privilégier les actions douces** sur les secteurs semi-naturels ou peu urbanisés (rechargements en sable, revégétalisation, etc.) ;
- **Protéger les zones urbaines les plus denses** en assurant la sécurité des biens et des personnes ;
- **Maîtriser l'étalement urbain** dans les zones à risques.

En 2022, après 5 premières années de mise en œuvre, la Stratégie a globalement porté ses fruits avec des actions menées avec succès.



Le bilan réalisé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque a permis de conforter la plupart des choix stratégiques de gestion actés en 2017, qui restent en adéquation avec l'évolution constatée du littoral et les problématiques actuelles.

Une seconde génération de la Stratégie et un plan d'actions actualisé sur 6 ans (2023-2028) ont été validés le 13 juillet 2023. Les grandes lignes de ce plan d'actions sont décrites dans ce document.



Retrouver la stratégie détaillée :
https://bit.ly/CAPB_Stratégie_Littorale

COMMENT S'EST ÉLABORÉE LA STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX ?

CONSTATS

Diagnostic incluant le recensement des ouvrages de protection et le calcul des projections du recul du trait de côte à horizon 2043 ET Diagnostic socio-économique / Urbain / Paysager / Environnemental / Géomorphologique / Géologique et géotechnique / Hydrodynamique et hydrosédimentaire.

➔ **Ce travail a abouti à l'identification de 10 secteurs homogènes sur lesquels est définie la Stratégie locale.**

OBJECTIFS TERRITORIAUX

Sur chaque secteur, les élus ont hiérarchisé leurs enjeux par ordre de priorité :

- Développement urbain.
- Sécurité des biens et des personnes
- Protection de l'environnement.
- Maintien des activités et usages.

SCENARII et COMPARAISONS

Étude de 4 scénarii de gestion du trait de côte et leurs répercussions sur chaque secteur :

- Zéro action (si aucune action menée et que tous les ouvrages sont supprimés).
- Relocalisation (déplacement des biens et des enjeux menacés).
- Statu Quo (en cas de poursuite à l'identique des précédents modes de gestion).
- Intensification de la lutte (en cas d'intervention humaine pour fixer le trait de côte).

Une estimation des investissements à prévoir et des pertes potentielles des usages à horizon 2043 a été réalisée afin d'alimenter les analyses dites « coûts-avantages » et « multicritères » de comparaison des scénarii (intégrant faisabilité technique, financière, juridique, impacts environnementaux et paysagers, etc.). ➔ **Ces analyses ont servi d'outil d'aide à la décision aux élus pour identifier et retenir le mode de gestion du trait de côte le plus adapté à chacun des secteurs.**

PLAN D' ACTIONS

Une fois les solutions de gestion les plus adaptées choisies, un plan d'actions a été adopté afin de décliner des :

- Mesures qui visent à améliorer la connaissance et la conscience du risque, surveiller et prévoir l'érosion, alerter et gérer les crises, adapter l'urbanisme au risque et réduire la vulnérabilité des enjeux.
- Mesures opérationnelles qui consistent à accompagner les processus naturels, lutter activement de manière douce et/ou dure contre l'érosion.

➔ **Sur la période 2023-2028 : 30,5 millions d'euros sont fléchés dans le plan d'actions soit 5 millions d'euros par an.**

QUELS SONT LES CHOIX DE GESTION ?



ÉVOLUTION NATURELLE SURVEILLÉE

Ce mode de gestion consiste à laisser le milieu évoluer naturellement, sans aucune intervention humaine de gestion autre que la surveillance.

→ Exemples : Suivi visuel, suivi topographique ou topo-bathymétrique, instrumentation des falaises.

ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS

Ce mode de gestion consiste à limiter les interventions humaines sans les empêcher totalement afin d'accompagner les processus d'érosion.

→ Exemples : végétalisation des dunes et des falaises ; pose de ganivelles ; gestion des cheminements.





REPLI STRATÉGIQUE

Ce mode de gestion (aussi appelé relocalisation) consiste en la suppression d'un enjeu sur la bande littorale soumise à l'aléa afin de le réimplanter sur un autre site du territoire.

→ Exemples : les opérations plus larges de recomposition spatiale permettent aussi des approches plus globales de réaménagement.

C'est notamment le cas lors de la signature d'un *Projet Partenarial d'Aménagement avec l'Etat* qui permet de tester et financer des solutions d'adaptation. Le nouvel espace, implanté en dehors de la zone à risque, est envisagé dans sa pluralité (mobilité, équipements urbains, aménagements paysagers, activités, etc.).

LUTTE ACTIVE

Ce mode de gestion repose sur des interventions humaines directes visant à fixer les évolutions du trait de côte pour maintenir les enjeux littoraux en place.

➤ Les interventions **souples** visent généralement à réalimenter le littoral en sable et n'ont pas d'action directe sur la houle ou le vent. Elles visent à maintenir le trait de côte avec l'utilisation de méthodes dites « douces ».

→ Exemples : Rechargement de la plage, géogrilles

➤ Les interventions **dures** visent à fixer le trait de côte en implantant des ouvrages de protection côtiers.

→ Exemples : Système de drainage ou de stabilisation des falaises, ouvrages de protection contre la mer (digues, épis, enrochements).



CÔTE SABLEUSE ET CÔTE ROCHEUSE D'ANGET

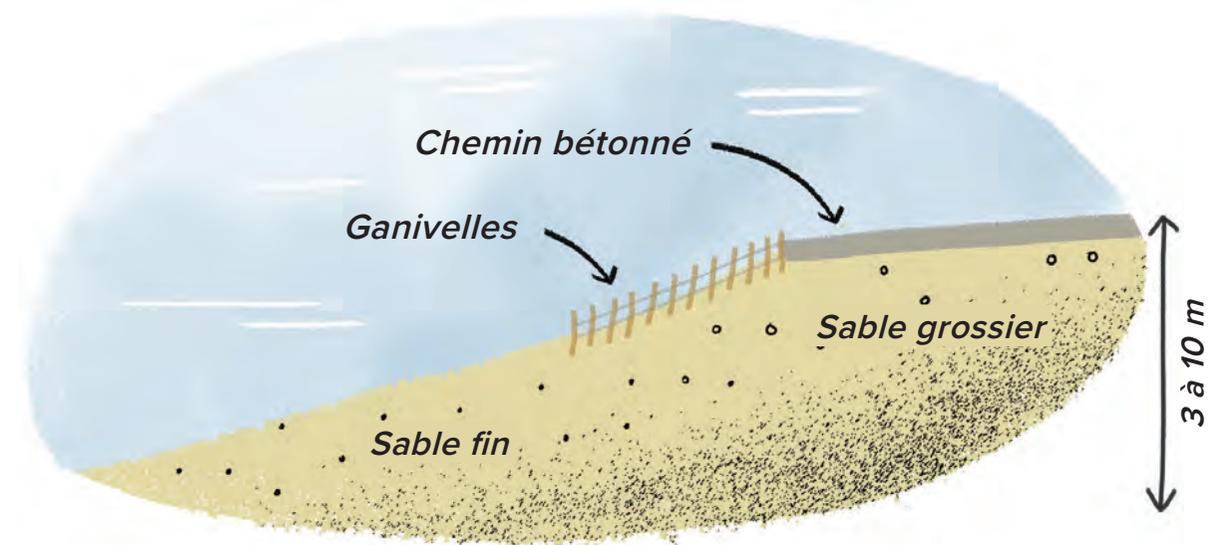
LA BARRE ► MARINELLA

La zone de la Barre est dotée de nombreuses infrastructures et d'un accès maritime au port de Bayonne. Les plages d'Anglet constituent quant à elles un espace semi-naturel aux forts intérêts patrimoniaux et touristiques.



Dans le but de conserver les activités touristiques et économiques, le mode de gestion associe de :

- l'accompagnement des processus naturels (pose de ganivelles),
- la lutte active dure (maintien des épis),
- la lutte active souple (rechargement des plages à partir de sédiments dragués dans l'Adour).



LES SABLES D'OR ▶ LA CHAMBRE D'AMOUR

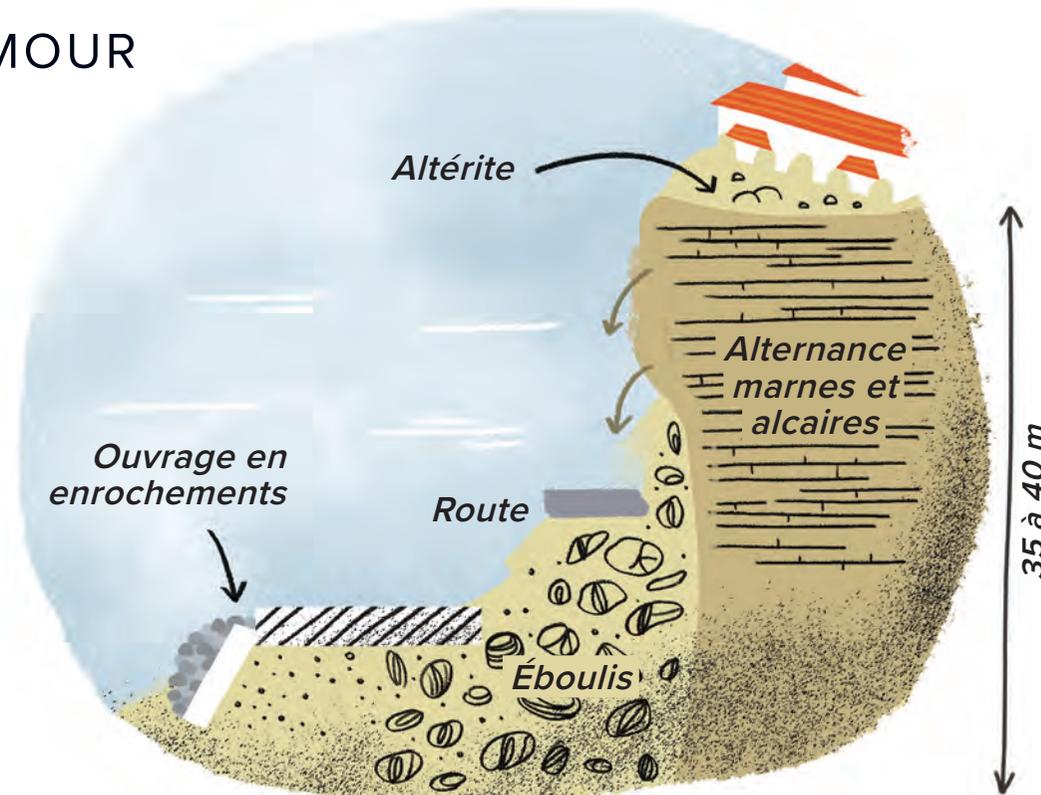
Ce secteur, formé de côte sableuse et rocheuse, constitue le cœur économique et touristique de la commune, avec notamment un complexe hôtelier.

Sur la côte sableuse, des ouvrages protègent actuellement l'ensemble de la zone en fixant le trait de côte et luttant contre la submersion. En arrière, les falaises de la Chambre d'Amour sont soumises à l'érosion continentale et le Boulevard de la Mer, qui fait le lien entre Anglet et Biarritz, est lui aussi menacé.



Le mode de gestion repose essentiellement sur des actions de *lutte active dure* (maintien des ouvrages) qui devraient permettre la fixation du trait de côte et la stabilisation de l'évolution des falaises.

© Bertrand Lapegue



Plus de 95 % des sables dragués par le bateau Hondarra sont acheminés vers les plages d'Anglet pour les ré-engraisser (environ 400 000 m³ de sable par an). En effet, la taille de la drague lui permet d'aller au plus près des plages pour y déposer le sable récupéré à l'embouchure de l'Adour.

CÔTE ROCHEUSE DE BIARRITZ

CAP SAINT-MARTIN ▶ BERNAIN

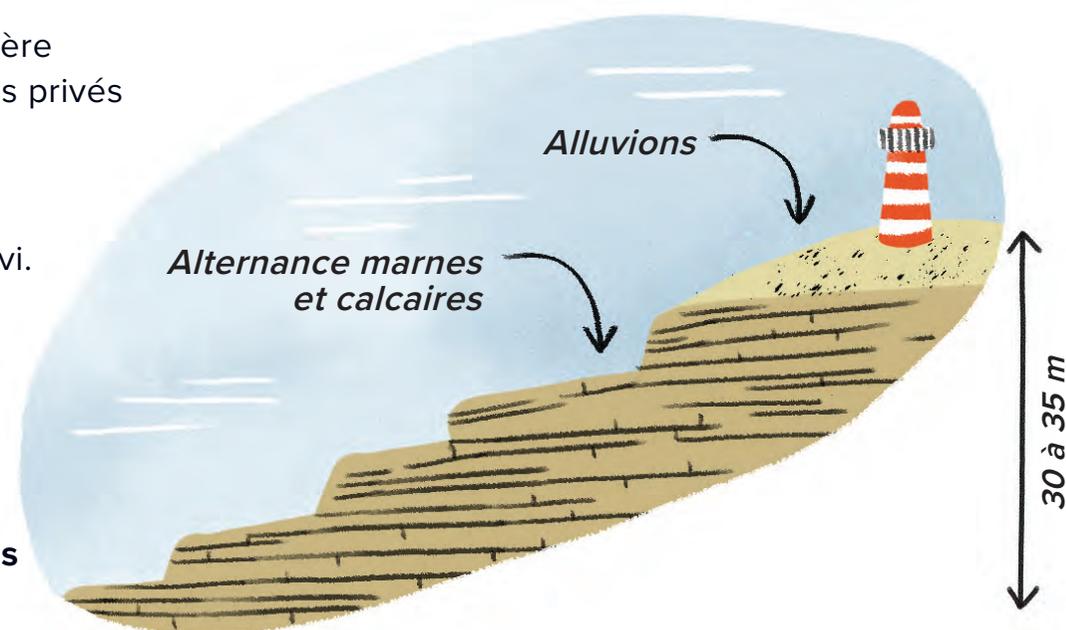
La pointe Saint-Martin forme un espace semi-urbain à caractère patrimonial fort en raison de la présence du phare et de bâtis privés typiques de l'architecture biarrote du XIX^e.

La falaise, percée par des cavités de pied dont certaines ont été confortées dans les années 1970, fait l'objet d'un suivi.

Au sud, sur les falaises de Bernain, des habitations sont également présentes.



Compte tenu des enjeux patrimoniaux, le mode de gestion retenu repose essentiellement sur des actions de **lutte active souple et dure**. Ce secteur pourra faire l'objet de travaux de confortement en cas de signe d'évolution défavorable, tout en veillant à assurer la bonne intégration paysagère de ceux-ci.



LA GRANDE PLAGE ▶ PORT VIEUX

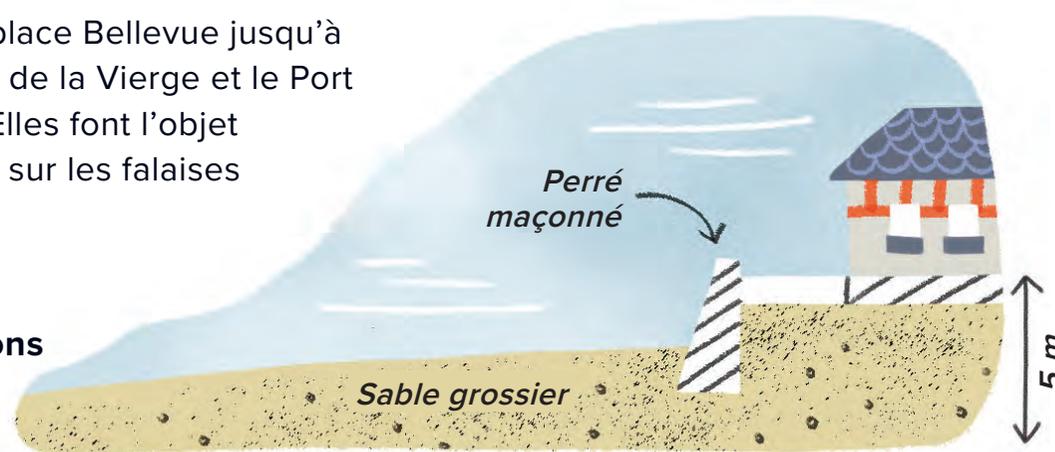
Au droit de la plage de Miramar, le maintien et l'entretien du mur de quai sont essentiels pour assurer la sécurité de la promenade et la protection des enjeux situés en arrière.

Sur la Grande Plage, des enjeux économiques et patrimoniaux emblématiques (bâtiments du Casino et de l'Hôtel du Palais) sont protégés par le mur de quai vertical de la Grande Plage, qu'il convient d'entretenir régulièrement.

Plus au sud, les falaises rocheuses qui s'étendent depuis la place Bellevue jusqu'à la Villa Belza, en passant par le Port des Pêcheurs, le Rocher de la Vierge et le Port Vieux ont été confortées sur la quasi-intégralité du linéaire. Elles font l'objet d'un suivi. Des opérations de reprises d'ouvrage ponctuelles sur les falaises pourront être menées.



Le mode de gestion repose essentiellement sur des actions de **lutte active dure** (maintien et reprise d'ouvrages).



© Bertrand Lapegue



Un suivi rapproché des prévisions météo-marines est réalisé en continu par la commune et des actions de protection temporaires (type pose de « big bags » sur le front de mer) sont déclenchées en cas d'alerte vague-submersion.

FALAISES JARDIN BIARRITZ

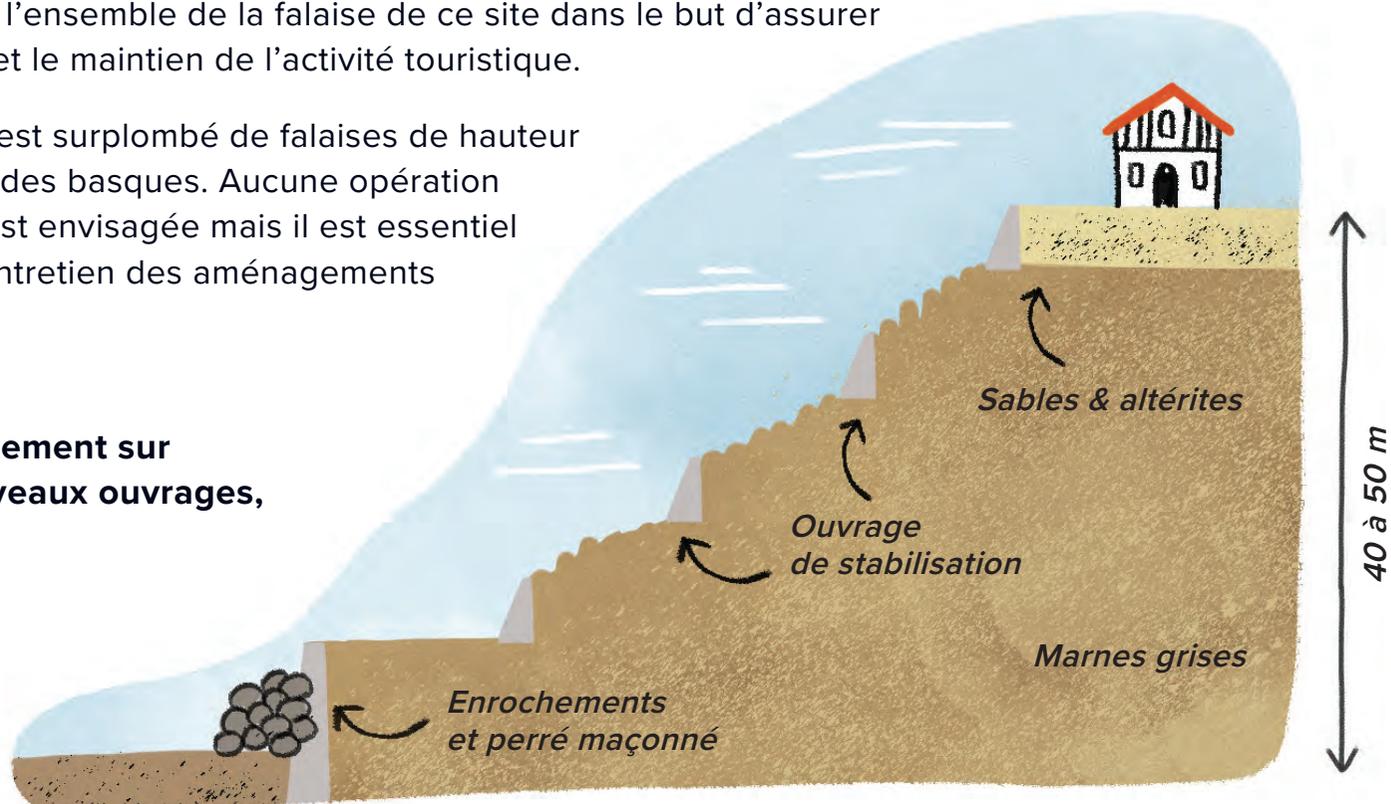
LA CÔTE DES BASQUES ▶ PLAGES DE MARBELLA

La Côte des basques, longue d'environ 1 200 m, se caractérise par des falaises de grande hauteur, artificialisées et confortées pour fixer le trait de côte. La commune de Biarritz poursuit depuis 2017 son projet historique de stabilisation de l'ensemble de la falaise de ce site dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes et le maintien de l'activité touristique.

Le secteur sud de la plage de Marbella est surplombé de falaises de hauteur moins importante que celles de la Côte des basques. Aucune opération de confortement de grande ampleur n'est envisagée mais il est essentiel de poursuivre les actions régulières d'entretien des aménagements existants.



Le mode de gestion repose essentiellement sur des actions de **lutte active dure** (nouveaux ouvrages, maintien et reprise d'ouvrages).

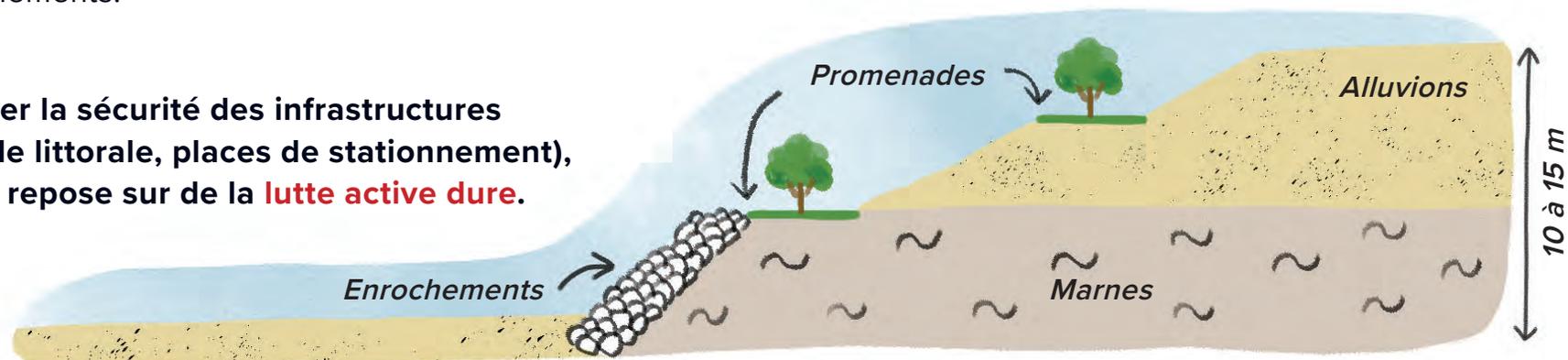


LA MILADY ▶ ILBARRITZ

Ce secteur ne constitue pas seulement un espace dédié à la promenade et aux activités balnéaires mais également une continuité verte entre la Cité de l'Océan et la mer qu'il convient de préserver. Il a complètement été artificialisé au début des années 1990 : plages refaçonnées, littoral remodelé, ruisseaux canalisés, trait de côte fixé par la réalisation d'un perré en enrochements.



Dans le but d'assurer la sécurité des infrastructures de crête (promenade littorale, places de stationnement), le mode de gestion repose sur de la **lutte active dure**.



© CAPB



—
L'opération de confortement de la seconde partie de la Côte des basques mise en oeuvre depuis 2017 par la commune s'étendra dans les 15 prochaines années. Les principes d'intervention prévus sur la falaise portent à la fois sur des travaux de drainage des eaux de surface et des eaux de nappe en haut de falaise, associés à des travaux de confortement et de lutte contre le sapement par protection en enrochements en pied de falaise, et par un reprofilage et clouage de la falaise.

BIDART NORD

PAVILLON ROYAL ▶ ERRETEGIA

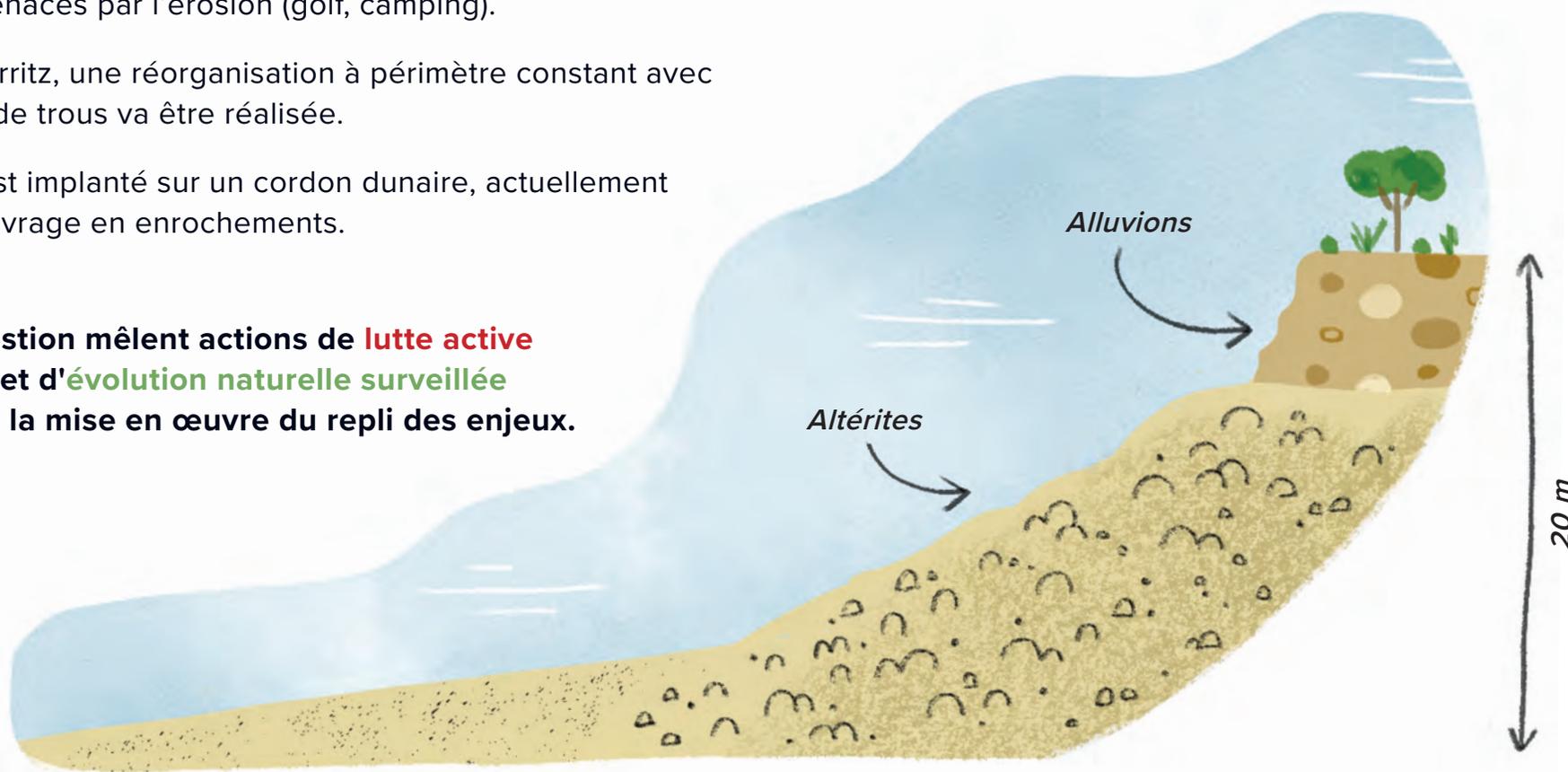
Sur ce secteur, des enjeux privés et des activités économiques implantées en crête de falaise sont menacés par l'érosion (golf, camping).

Pour le Golf d'Illbarritz, une réorganisation à périmètre constant avec la **relocalisation** de trous va être réalisée.

Le camping, lui, est implanté sur un cordon dunaire, actuellement protégé par un ouvrage en enrochements.



Les modes de gestion mêlent actions de **lutte active dure** temporaire et d'**évolution naturelle surveillée** dans l'attente de la mise en œuvre du repli des enjeux.



La plage d'Erretegia et les falaises qui l'entourent sont classées Espace Naturel Sensible. Les enrochements ont été retirés pour s'adapter au recul, et des actions de gestion durable ont été menées pour valoriser ce site écologique.



Le mode de gestion retenu s'apparente ici désormais à de l'évolution naturelle surveillée, un repli stratégique ayant déjà été mis en œuvre.

© Département des Pyrénées-Atlantiques - Jean-Marc Decompte



Entre 2020 et 2021, des interventions techniques et paysagères conduisant à un repli stratégique ont été réalisées par le Département des Pyrénées-Atlantiques sur le site d'Erretegia afin de laisser respirer l'océan et de s'adapter au changement climatique. Elles consistaient en la suppression de l'enrochement, la démolition et la relocalisation du poste de secours ainsi qu'à la création d'une plage intérieure.

À ce jour, un suivi rapproché des falaises est réalisé afin de suivre l'évolution du site et d'assurer la sécurité des personnes.

BIDART CENTRE



CORNICHE DE LA FALAISE

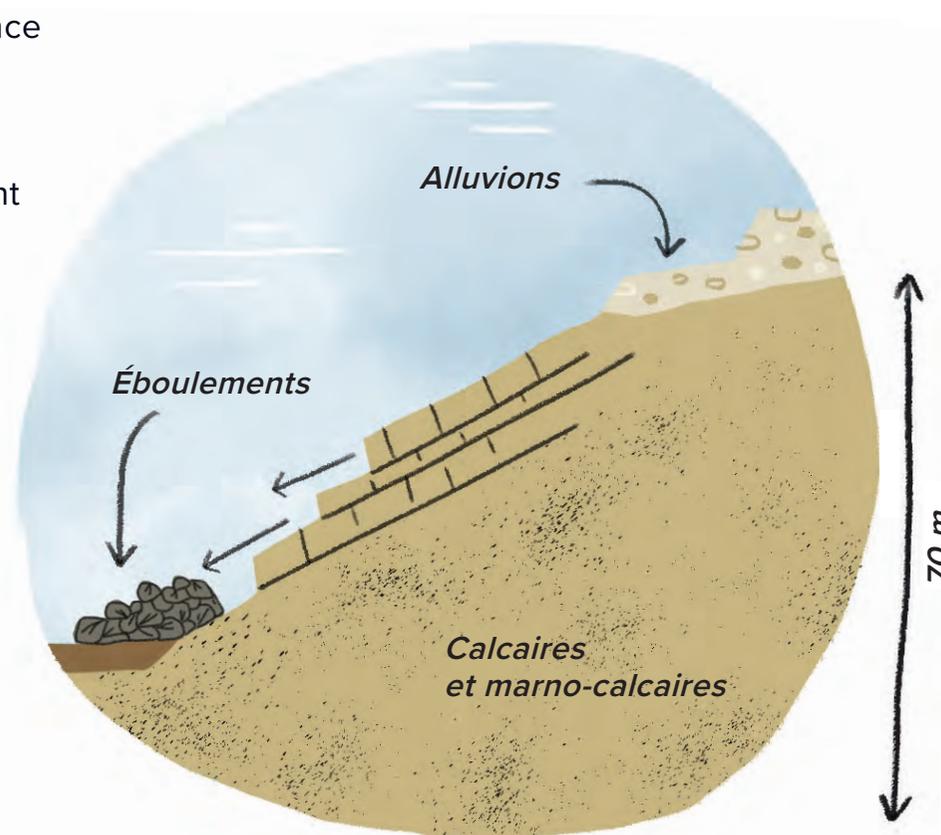
Le secteur de la Corniche de la falaise est caractérisé par la présence d'habitations privées en crête de falaise fortement menacées par le recul du trait de côte.

Les falaises, de grande hauteur, sensibles à l'eau et particulièrement instables apparaissent très difficiles à conforter (techniquement et financièrement).

Il apparaît prioritaire de préserver l'intérêt paysager du site et son caractère naturel.



Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, le mode de gestion adopté s'apparente donc à de l'**évolution naturelle surveillée**, avec la mise en place d'un suivi régulier sur les falaises et d'études complémentaires de gestion du risque.



CENTRE-VILLE

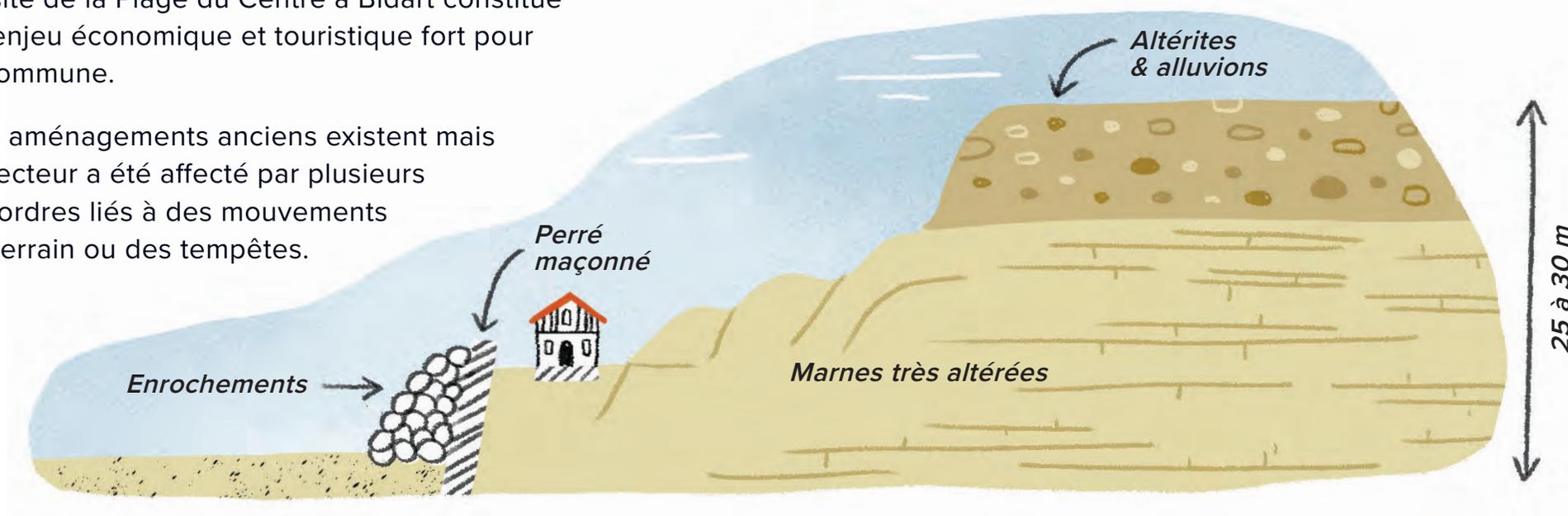
Malgré des falaises de plus faible hauteur, la problématique des mouvements de terrain reste forte et le centre ville de Bidart est menacé.



Bien que la **lutte active dure** (confortement) soit difficile et coûteuse, cette solution sera mise en œuvre au regard du nombre d'habitations concerné (enrochements en pied de falaise, reprofilage du versant), en complément des **actions d'évolution naturelle surveillée** et de **lutte active souple** (drainage).

Le site de la Plage du Centre à Bidart constitue un enjeu économique et touristique fort pour la commune.

Des aménagements anciens existent mais le secteur a été affecté par plusieurs désordres liés à des mouvements de terrain ou des tempêtes.



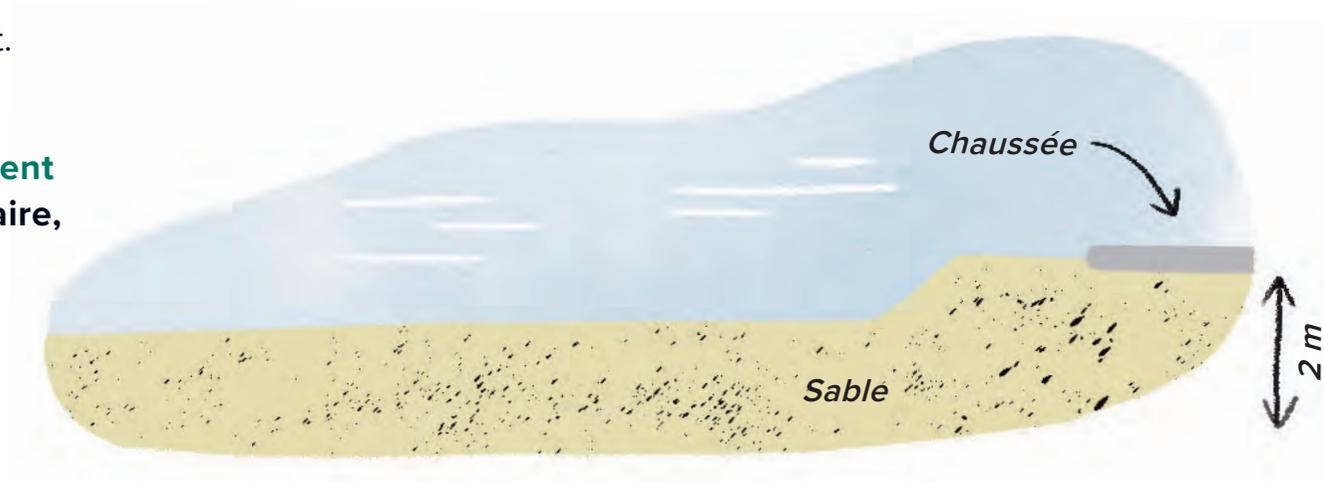
Pour y répondre, depuis 2019, un projet de végétalisation et de mise en sécurité du site, mêlant **lutte active dure** (renforcement de digue, enrochements), **lutte active souple** (drainage) et travaux paysagers est lancé.

UHABIA

La plage de l'Uhabia s'engraisse naturellement.



Le mode de gestion actuel **d'accompagnement des processus naturels** (végétalisation dunaire, travaux de ganivelles, entretien et maintien en état post-tempête de l'embouchure de l'Uhabia) sera poursuivi.

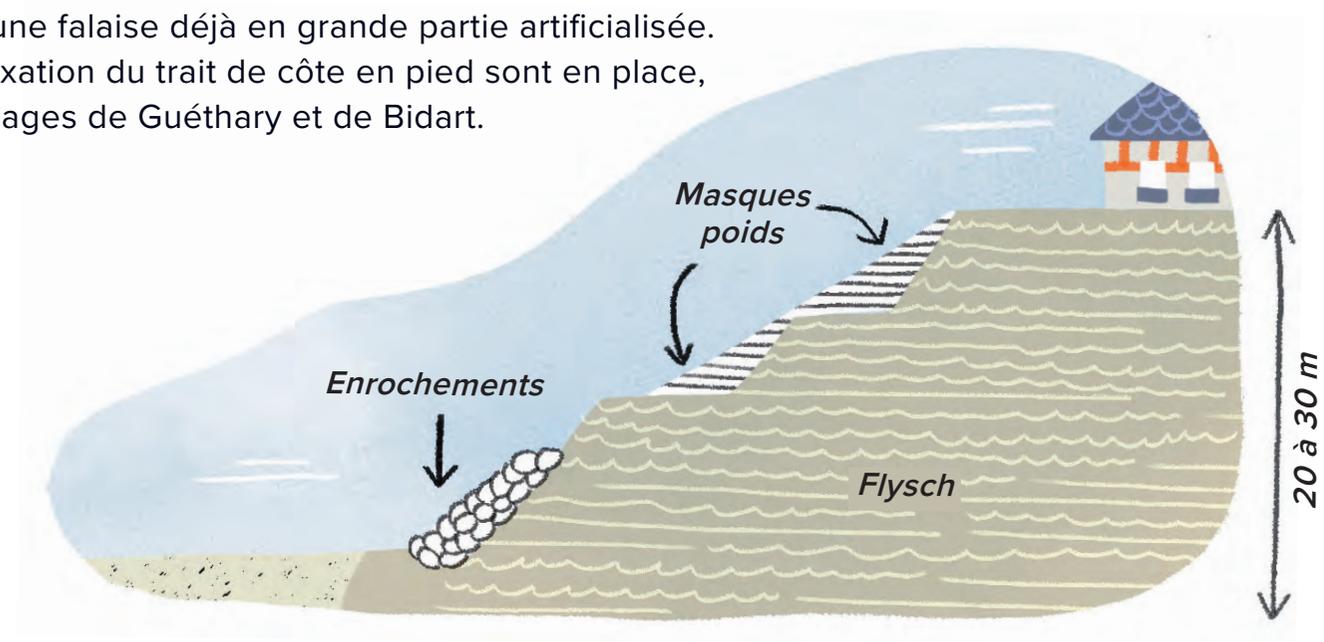


PARLEMENTIA

Le secteur de Parlementia est caractérisé par une falaise déjà en grande partie artificialisée. Des ouvrages de drainage de la falaise et de fixation du trait de côte en pied sont en place, ils assurent le cheminement piéton entre les plages de Guéthary et de Bidart.



Le mode de gestion retenu est la poursuite de la **lutte active souple et dure** (maintien des ouvrages), justifié par la présence d'habitations privées en crête de falaise et d'une voirie communale en deuxième ligne.





Comme l'ont illustré plusieurs mouvements de terrain et tempêtes ces dernières années, les communes de Bidart et de Guéthary sont particulièrement sensibles aux risques d'érosion et de submersion marine, accentués par le changement climatique et l'urbanisation.

Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) présenté par la Communauté Pays Basque en tant que chef de file, son Syndicat des mobilités et les communes de Bidart et de Guéthary a été retenu par l'État. Ce dispositif innovant créé par la loi Elan permettra de financer une quinzaine d'actions prévues sur ce linéaire de 5,5 kilomètres, qui s'étend de la Corniche de la falaise à Bidart au nord, au site de Cenitz à Guéthary au sud. Ces actions sont pour la plupart inscrites dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques Littoraux : sur la période 2023-2025, 6,5 millions d'euros ont été fléchés.

© Pierre Curutcharry



Depuis 2018, le site de Bidart-Centre a connu plusieurs événements érosifs (glissements et éboulements). Un projet de revégétalisation et mise en sécurité du site est inscrit dans le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) d'adaptation au recul du trait de côte de Bidart-Guéthary. Les travaux paysagers, de réfection et construction d'ouvrage s'étendront jusqu'en 2028.

GUÉTHARY



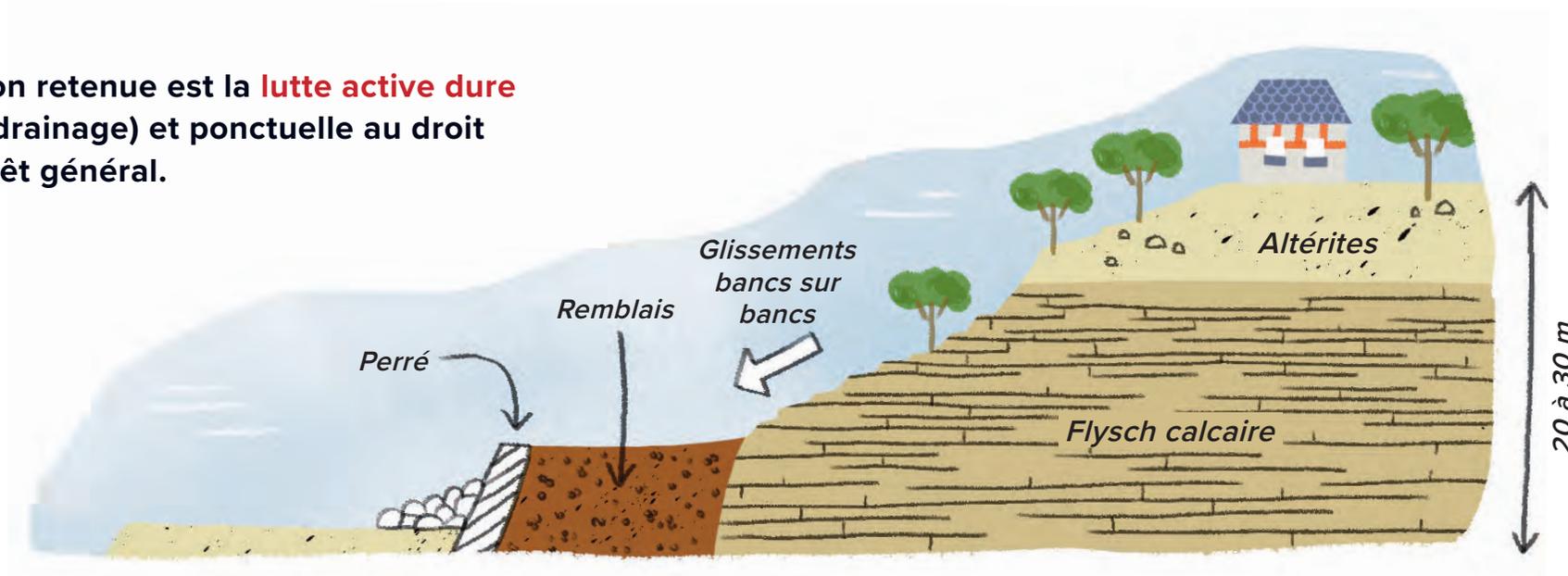
GUÉTHARY CENTRE

La forte valeur patrimoniale et historique liée au centre-ville de Guéthary et à son port de pêche implique le maintien et le renforcement des ouvrages existants dans le but de fixer le trait de côte à long terme et d'améliorer la protection du front de mer contre la submersion.

Au droit des falaises surplombant la jetée des Alcyons, l'intérêt général réside dans le maintien de la voirie communale et de la voie ferrée. Un suivi régulier des falaises est mis en œuvre.



Le mode de gestion retenue est la **lutte active dure** (confortement et drainage) et ponctuelle au droit des enjeux d'intérêt général.



HAROTZEN COSTA

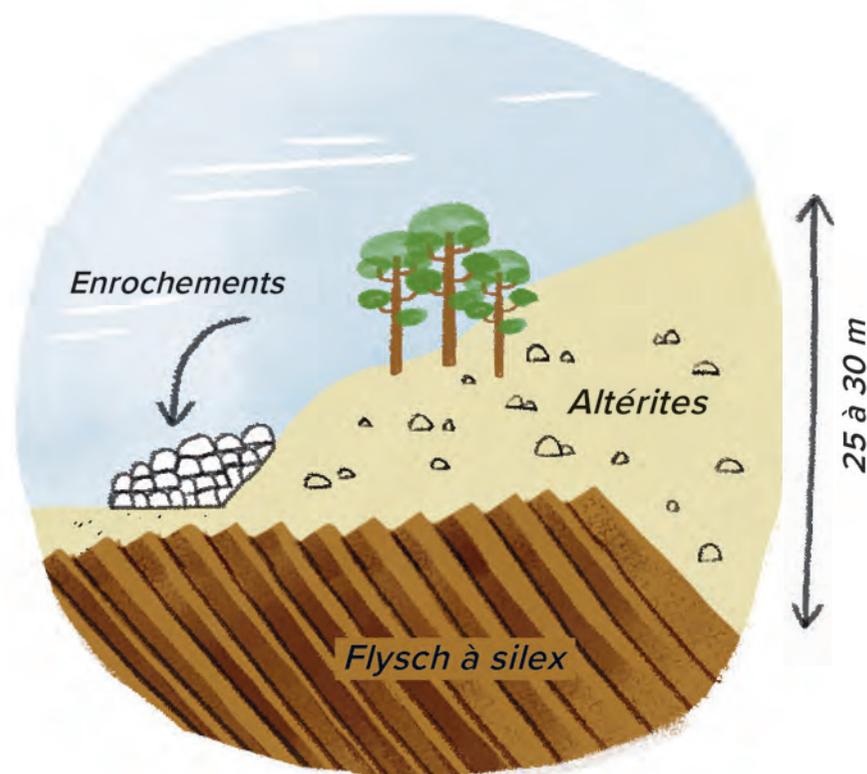
Cette zone située au Sud de Guéthary constitue un secteur d'habitats diffus composé principalement de bâtisses privées implantées en crête de falaise. Il est fortement menacé par l'érosion, tout comme la voie ferrée située en arrière.

Des discussions sont menées sur le secteur, impliquant notamment la SNCF et la commune afin d'identifier les secteurs sensibles, les futures pistes d'aménagement, le maintien et le renforcement des ouvrages.



Les modes de gestion retenus s'apparentent à de l'**évolution naturelle surveillée** (suivi régulier des falaises) et des actions de **lutte active** ponctuelles au droit des biens d'intérêt général.

© OCNA



Une étude globale sur le devenir du linéaire côtier de Guéthary, depuis le port jusqu'à la plage de Cenitz débutera en 2025 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) d'adaptation au recul du trait de côte de Bidart-Guéthary et traitera des questions de mise en sécurité et d'aménagement des sites soumis à l'érosion en redéfinissant les secteurs sensibles et les pistes d'aménagement envisageables.

saint-jean-de-luz nord



CAMPINGS / PLAGES

Ce secteur intègre les plages de Cenitz, Mayarko, Lafitenia et Erromardie. La colline de Cenitz est un espace naturel protégé. Aucune artificialisation n'y est autorisée.

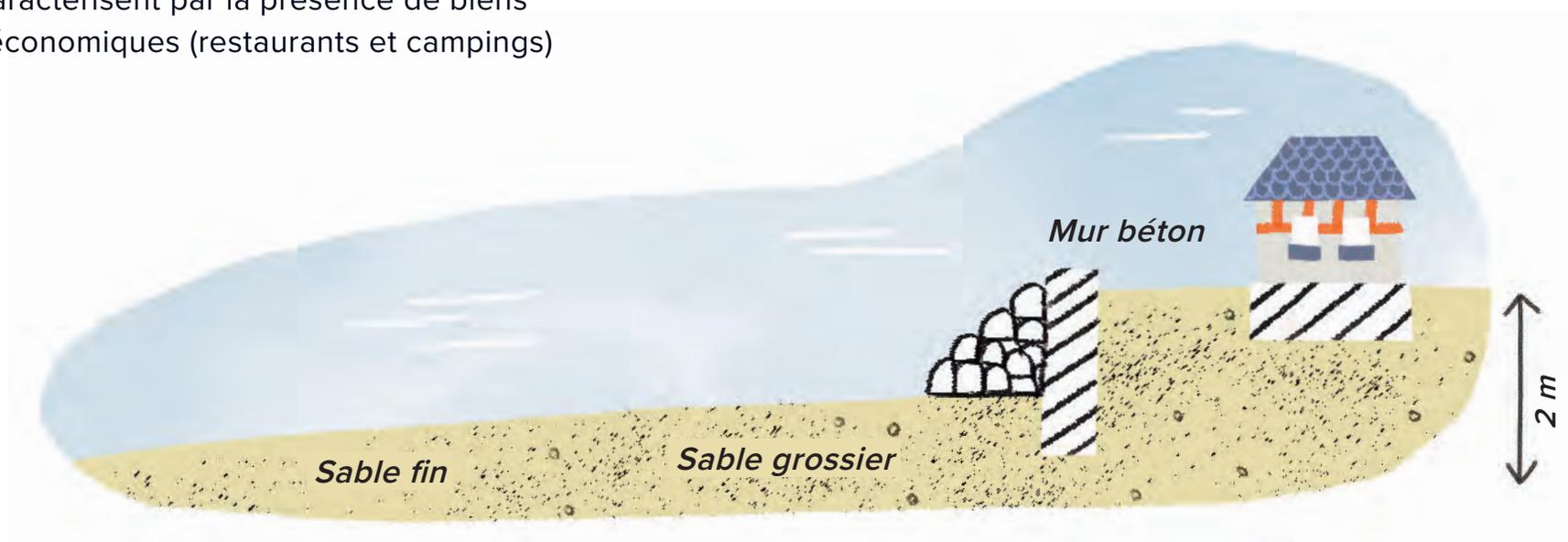


Le mode de gestion retenue est l'**évolution naturelle surveillée**.

Les autres sites se caractérisent par la présence de biens privés et d'activités économiques (restaurants et campings) menacés.



Le mode de gestion envisagé à long terme est le **repli des enjeux situés en première ligne (campings)**. Dans l'attente, des actions de **lutte active dure** sont mises en oeuvre via le maintien des ouvrages existants, notamment la digue de la plage d'Erromardie qui protège les campings situés en arrière.



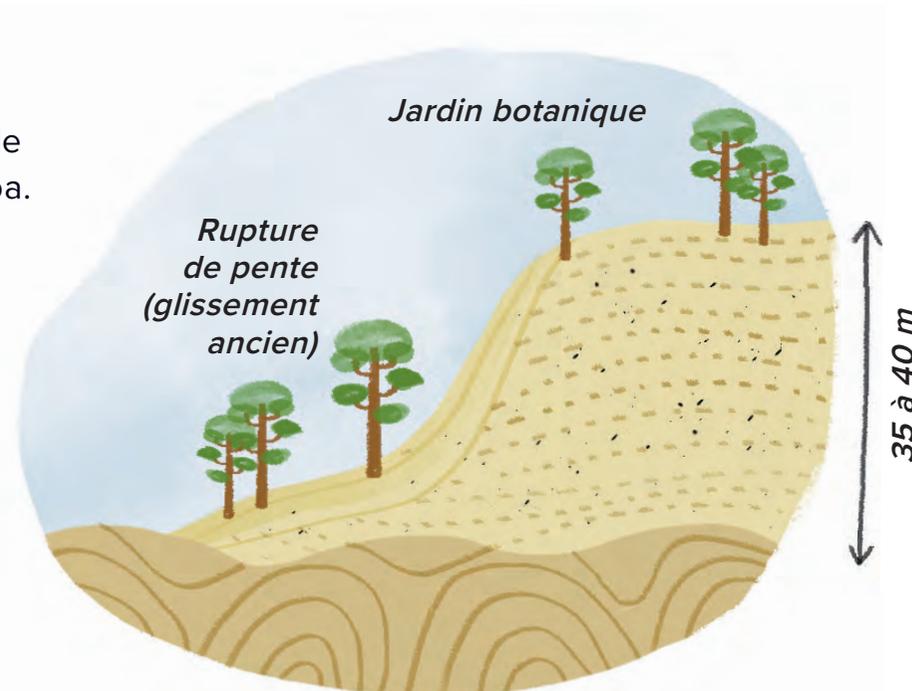
VILLAS / FALAISES

Ce secteur intègre les falaises du sud de Mayarko, de la partie centrale et sud de Lafitenia, du nord d'Erromardie, de Sainte-Barbe et d'Archiloa. De nombreux glissements de terrain sont observés sur ce linéaire qui accueille des enjeux privés et publics.



Les modes de gestions mêlent actions de **relocalisation** (ouvrages d'assainissement collectif dont la station d'épuration), **actions d'accompagnement des processus naturels** (végétalisation des falaises) et **d'évolution naturelle surveillée** (suivi des falaises).

© Teddy Bear



Le secteur de Saint-Jean-de-Luz a été l'un des 3 premiers territoires à signer un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

Une étude de recomposition spatiale qui englobe l'ensemble du secteur est mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette dernière a pour objectif l'élaboration d'une feuille de route pour le territoire visant à renaturer des espaces artificialisés côtiers soumis aux risques, à accompagner le repli des activités économiques, à anticiper la disparition des voiries littorales et à requalifier le maillage entre le littoral et l'arrière-pays. C'est dans ce cadre, que dans les prochaines années, le maintien du perré d'Erromardie pourra être requestionné.

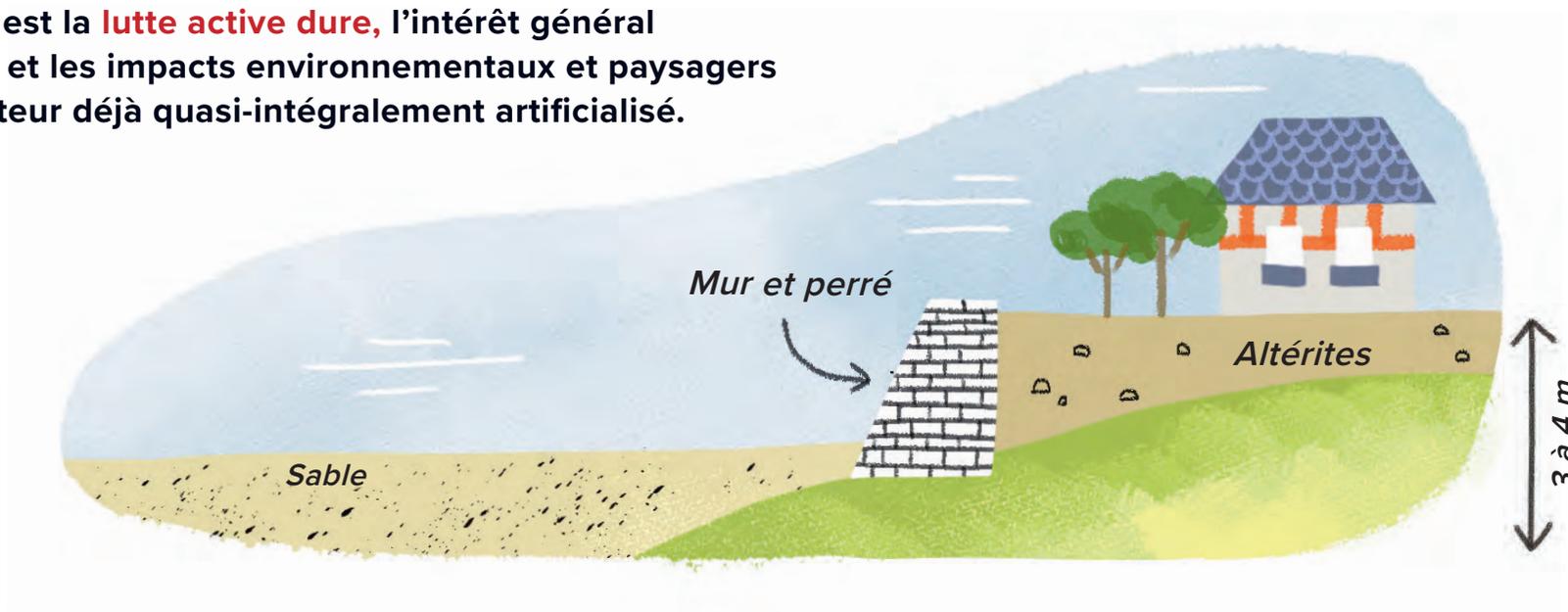
Baie DE SAINT-JEAN-DE-LUZ / CIBOURE

Les digues d'enclôture de la baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure ont été érigées pour réduire les impacts de la houle et des tempêtes. Le seuil de garantie de la Grande Plage de Saint-Jean-de-Luz protège la ville contre les épisodes de submersion.

D'autres ouvrages (ouvrages portuaires, enrochements de l'Untxin et de la Nivelle, soutènements de voirie) s'ajoutent au système d'endiguement de la ville et feront l'objet de travaux de maintien.



Le mode de gestion retenu est la **lutte active dure**, l'intérêt général à conforter étant démontré et les impacts environnementaux et paysagers restant modérés sur ce secteur déjà quasi-intégralement artificialisé.



© Teddy Bear



— La Communauté d'Agglomération Pays Basque gère le système d'endiguement de Saint-Jean-de-Luz constitué du seuil de garantie qui borde la Grande Plage, des trois digues d'enclôture (Socoa, Artha, Sainte-Barbe) qui limitent l'agitation dans la baie, ainsi que de l'épi de l'Infante et de la digue aux Chevaux qui permettent le maintien du niveau de sable.

Elle assure donc l'entretien et le maintien de ces ouvrages, en lien avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour les digues d'enclôture et la commune de Saint-Jean-de-Luz pour les autres ouvrages.

CORNICHE BASQUE

SOCOIA

Le site de Socoa se situe sur une pointe rocheuse fortement soumise à l'érosion, qui menace le port et le fort de Socoa construits au XVIII^e siècle.

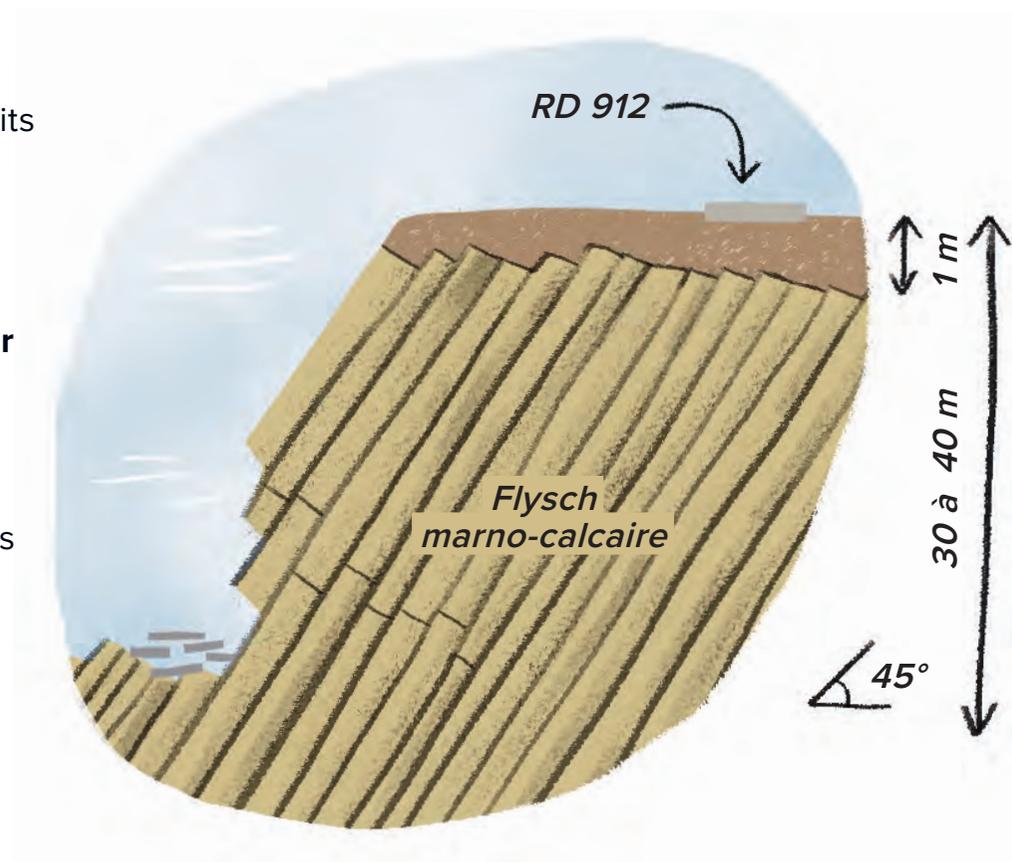


Des actions de **lutte active dure** (confortement et maintien des ouvrages existants) sont ainsi menées afin d'en pérenniser l'accès.

Plus au sud, ce secteur se caractérise par la présence d'habitations privées en crête de falaises soumises aux mouvements de terrain.



Le mode de gestion retenu consiste alors en une **évolution naturelle surveillée** (mise en place d'un suivi régulier afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes).



ROUTE DE LA CORNICHE / URRUGNE

Du fort de Socoa de Ciboure à la pointe Sainte-Anne d'Hendaye, en passant par le territoire d'Urrugne, la « Route de la Corniche » (D912) s'étend sur 6 km. Elle longe la falaise à travers un vaste espace naturel et agricole préservé et offre des panoramas exceptionnels sur la mer.

Le recul de la falaise menace à court terme l'intégralité de cette infrastructure routière d'intérêt majeur. Depuis 2017, des travaux de mise en sécurité des tronçons prioritaires de la route ont été réalisés par le Département.

Des études sont en cours afin de statuer sur le devenir de ce site emblématique



Le mode de gestion s'apparente à de l'évolution naturelle surveillée avec mesures de gestion de la sécurité des personnes. À court terme, des reculs ponctuels de la route pourront être effectués avant fermeture de cette dernière.

Depuis 2019, les autorités du Pays basque réfléchissent à l'avenir de la route de la Corniche basque, qui relie Ciboure à Hendaye. Aussi, dès 2022, par mesure de sécurité, il est décidé de fermer temporairement la route lors de fortes pluies ou des épisodes de grosses vagues qui augmentent les risques d'effondrement.

En 2023, les élus ont pris acte d'une fermeture définitive de la route de la Corniche basque à un horizon 10 à 15 ans en raison du risque érosion. C'est pourquoi, les responsables publics ont établi un plan sur 10 ans pour assurer les déplacements entre Ciboure et Hendaye, en développant les trains, les bus et en améliorant les autres itinéraires routiers.

Une solution provisoire est actuellement à l'étude : reculer certains secteurs de la route en dehors des zones soumises au risque afin de maintenir la circulation automobile pendant la mise en place du plan sur 10 ans.

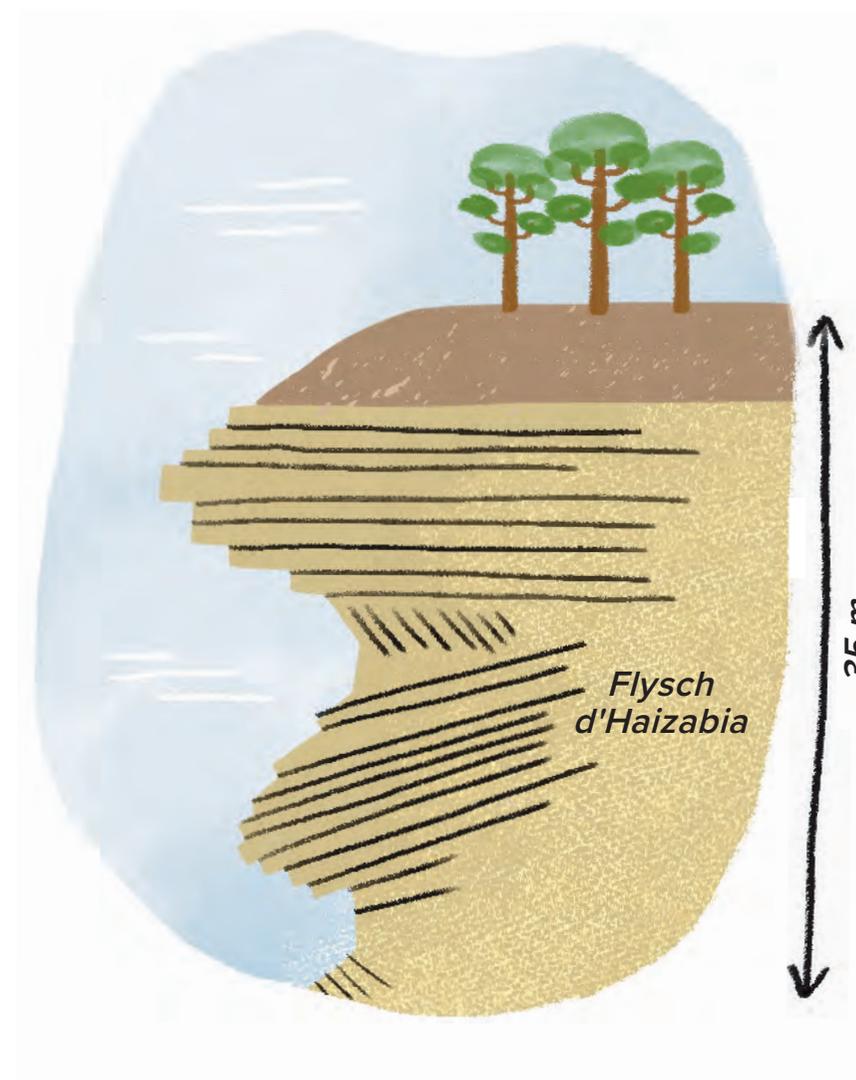
DOMAINE D'ABBADIA

Au nord du domaine d'Abbadia, la valeur patrimoniale de la Villa Haizabia permet de justifier le maintien et l'entretien des ouvrages privés qui protègent ce bâtiment de l'érosion.

Vierges de toute construction (à l'exception du château implanté en retrait), les falaises du domaine d'Abbadia sont soumises à l'érosion.



Le mode de gestion s'apparente à de l'**évolution naturelle surveillée**, rendue possible par la mise en sécurité des accès au rivage et des cheminements, assurée par le Conservatoire du Littoral.





Hendaye Plage

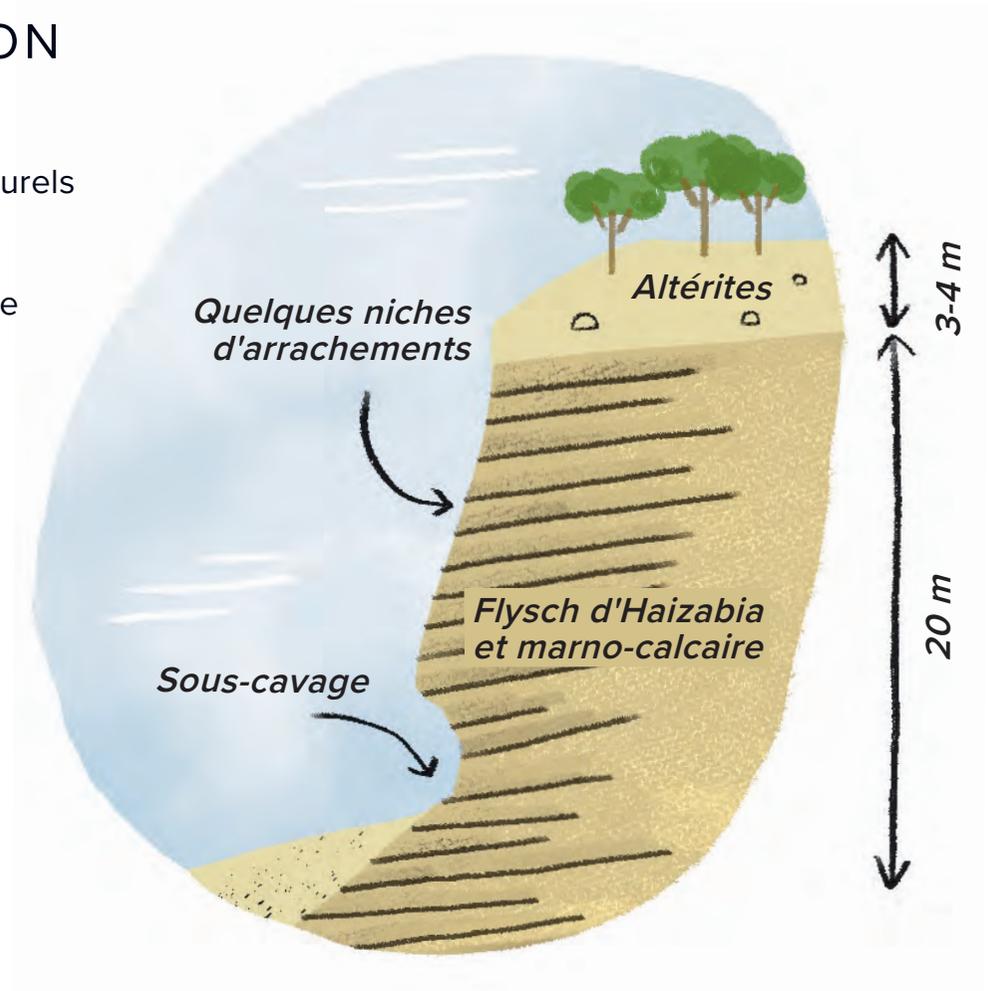
DEUX JUMEAUX & STATION D'ÉPURATION D'ARMATONDE

La plage des Deux Jumeaux est une transition entre les espaces naturels du domaine d'Abbadia et les espaces urbains de front de mer.

La station d'épuration d'Armatonde, en limite de plage, est menacée par l'érosion : des études sont menées en vue d'améliorer cet équipement et de déplacer son émissaire à moyen terme.



Le mode de gestion prévoit des actions de **lutte active dure** (maintien des ouvrages).



GRANDE PLAGE & FRONT DE MER

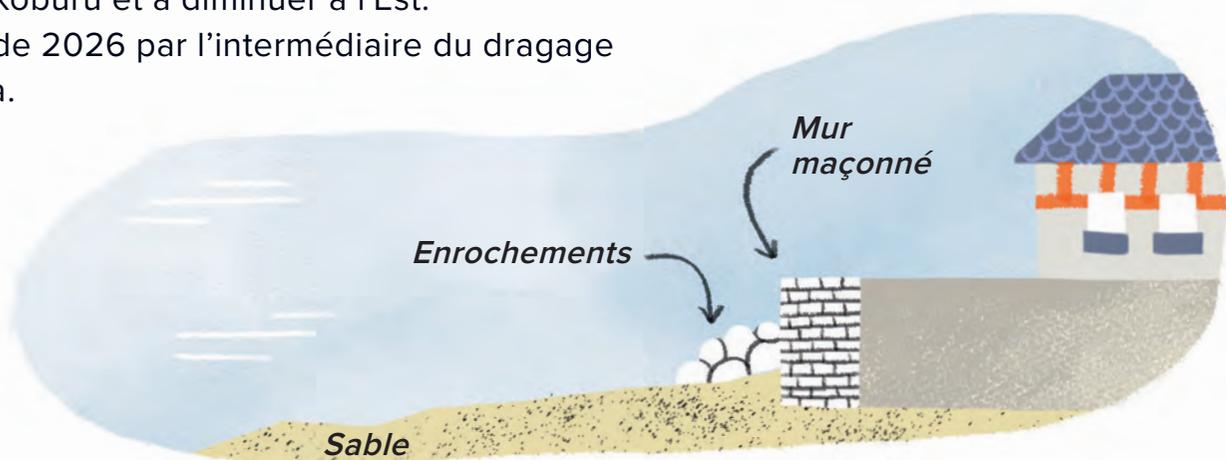
D'une longueur de près de 3 km, la Grande Plage d'Hendaye constitue le coeur économique et touristique de la commune. Le perré permet de maintenir le trait de côte fixe.

Compte tenu de la configuration actuelle urbaine du front de mer, les ouvrages de protection existants seront maintenus et entretenus.

Le sable a tendance à s'accumuler sur l'épi de Sokoburu et à diminuer à l'Est. Le rechargement de la plage sera réalisé à partir de 2026 par l'intermédiaire du dragage de la baie de Txingudi et du chenal de la Bidassoa.



Le mode de gestion repose essentiellement sur des actions de **lutte active souple et dure**.



© OCNA



À partir de 2026, le rechargement de la Grande plage d'Hendaye sera réalisé à l'aide des sédiments extraits du chenal d'accès au port. Deux opérations de dragage du chenal de 90 000 m³ de sédiments chacune permettront le réengraissement de la plage.

CONTACT

littoral@communaute-paysbasque.fr

  @communautePB
communaute-paysbasque.fr

